

Landesbibliothek Oldenburg

Digitalisierung von Drucken

**Histoire Critique De L'Etablissement De La Monarchie
Françoise Dans Les Gaules**

Dubos, Jean Baptiste

Amsterdam, 1735

Chapitre XIV. Julius Nepos est déposé. Orestes fait son fils Augustude
Empereur. Odoacer se rend maître de l'Italie, & détruit l'Empire
d'Occident. Il traite avec Euric, qui fait ensuite la paix avec ...

urn:nbn:de:gbv:45:1-3034

CHAPITRE XIV.

Julius Nepos est déposé. Orestes fait son fils Augustule Empereur. Odoacer se rend maître de l'Italie, & détruit l'Empire d'Occident. Il traite avec Euric, qui fait ensuite la paix avec les Puissances des Gaules, à qui l'Empereur d'Orient avoit refusé du secours.

NOUS avons laissé à Ravenne Orestes que Nepos envoyoit commander dans les Gaules, en même tems qu'il y faisoit aussi passer Licinianus, avec ordre de remettre aux Visigots tous les pays cédés, dont l'Empereur pouvoit disposer. Orestes étoit encore suivant l'apparence à Ravenne, lorsqu'on y fut que l'Auvergne avoit été livrée aux Visigots, & par conséquent lorsque le Traité conclu entre Euric & Nepos devint public par son exécution. Ainsi Orestes, soit que se laissant séduire à l'ambition, il voulût profiter de l'indignation que tout le monde avoit conçue contre Nepos, soit que les sentimens Romains dont il étoit rempli, ne lui permissent pas de souffrir plus longtems sur le trône un Prince traître à la République, fit revolter l'Armée qu'il commandoit, & il lui fit en même tems proclamer un nouvel Empereur (1). Ce fut son

(1) Post Consulatum Leonis, vel Zenone Augusto
le-

LIV. III.
CH. XIV.

Pet. Rat.
temp. lib. 6.
p. 365.

son fils Romulus ou Momyllus, plus connu sous le nom d'Augustule, ou de *Parauguste*, que l'enfance où il étoit encore lui fit donner; cet événement arriva le vingt-huit d'Août de l'année quatre cents soixante & quinze. (1) Nepos bientôt après fut réduit à se réfugier en Dalmatie sur le territoire de l'Empire d'Orient, & il y vécut jusqu'en l'année quatre cents quatre-vingt; se portant toujours pour Empereur légitime d'Occident, & toujours reconnu pour tel par l'Empereur d'Orient.

Augustule n'est guères moins célèbre pour avoir été le dernier Empereur d'Occident qu'Auguste l'est pour avoir été le premier Empereur des Romains. Personne n'ignore que ce fut sous le regne d'Augustule que le trône de l'Empire d'Occident fut renversé. Voici de quelle manière Procope raconte ce mémorable événement: (1) „ Dans le tems que Ze-
„ non

secundam Consule. Nepote Orestes protinus effugato, Augustulum filium suum in Imperium collocavit. *Marcellini Chr. ad ann. 475.*

(1) Quo comperto Nepos fugit in Dalmatiam, ubi Glycerius dudum Imperator Episcopatum Salonitanum habebat. *Jornand. de reb. Ges. cap. 45.*

(2) Imperium vero Orestes pater Augustuli singulari prudentia vir administrabat. Aliquanto ante Romanis Scythos, Alanos & alias quasdam Gentes Gothicas in societatem asseverant, ex quo illas ab Alarico Attilaque clades acceperant, quas in superioribus libris descripsi. Sed quantum fortunæ & dignitati addebant Militiæ Barbaræ, tantum Romanæ detrahebant subque honesto fœderis nomine, ab extraneis tyrannice opprimebantur. Horum certe impudentia eo crevit ut post alia multa ab invitis expressa, demum agros

non étoit Empereur d'Orient, Momyl-
 lus étoit encore dans la premiere
 jeunesse, & à qui les Romains don-
 noient à cause de cela le nom d'Au-
 gustule, étoit Empereur d'Occident.
 Son pere Orestes gouvernoit l'Etat a-
 vec beaucoup de capacité. Il étoit ar-
 rivé dans les tems précédens que les
 Romains Occidentaux, pour se précau-
 tionner contre des accidens pareils à
 l'invasion d'Alaric & à celle d'Attila
 dont le seul souvenir les faisoit trem-
 bler, avoient pris à leur service des
 corps de troupes composées, de Scir-
 res, d'Alains, & de Gots. Plus les
 avantages que les Empereurs faisoient à
 ces étrangers étoient grands, plus ces
 Princes témoignoient de considération
 pour eux, plus ils avilissoient les trou-
 pes composées de leurs Sujets naturels.
 Nos Barbares enorgueillis, se rendirent
 les Tyrans des Romains, sous le pré-
 texte qu'ils vouloient remplir tous les
 devoirs de bons & fideles Confédérés.
 Enfin l'impudence de ces troupes étran-

LIV. III.
 CH. XIV.

nes Italie inter se dividere voluerint, & cum tertiam
 eorum partem ab Oreste exigent, abnuentem cum
 illico vita spoliaverunt. Inter ipsos erat quidam Odo-
 cer nomine protector Caesarianus, qui tunc si eorum
 opera Principatum consequeretur, se illos voti com-
 pletes facturum recepit. Qua via arrepta tyrannide Im-
 peratori nihil præterea mali intulit, vivere privatum
 linens, tertiamque agrorum parte concessa Barbaris,
 eos sibi devinxit penitus, ac Tyrannidem per an-
 nos decem sumavit. *Procop. de Bello Gothi. cap. prim.*
 pag. 308.



LIV. III.
CH. XIV.

„ geres devint si grande qu'après s'être
„ fait accorder par force plusieurs graces,
„ elles oferent bien demander qu'on leur
„ assignât des terres dans l'enceinte de
„ l'Italie.

J'interromps la narration de Procope pour dire, qu'aparemment ces Auxiliaires alleguoient qu'il étoit nécessaire qu'on leur donnât des quartiers en Italie, afin qu'ils fussent en état de la défendre, & contre les Visigots des Gaules, & contre les Vandales d'Afrique. Procope va reprendre la parole.

„ L'avenement d'Augustule à l'Empire
„ parut aux troupes auxiliaires dont je parle
„ une conjoncture favorable, pour se faire
„ accorder une demande si hardie. Ils
„ presserent donc Orestés son pere de
„ leur donner le tiers des terres de l'Italie,
„ & sur le refus qu'il en fit, ils le massacrèrent. Un Officier de ces troupes
„ auxiliaires qui s'appeloit Odoacer, & qui
„ commandoit la garde étrangere de l'Empire,
„ pereur, leur promit, s'ils vouloient
„ bien le prendre pour Chef, de les mettre
„ en possession du tiers des terres de
„ l'Italie. A ces conditions tous les Con-
„ fédérés le reconnurent pour leur Prince.
„ Odoacer s'étant ainsi rendu le maître
„ des troupes, & ensuite du pays, il se
„ contenta de déposer Augustule qu'il
„ laissa vivre comme particulier, mais il
„ mit réellement ses soldats en possession
„ du tiers des terres de l'Italie, ainsi qu'il
„ leur avoit promis. Son exactitude à leur
„ tenir parole, les attacha si fortement à
„ lui,

lui, qu'ils le maintinrent dans l'exercice LIV. III.
 „ de l'autorité qu'il avoit usurpée, de ma- CH. XIV.
 „ nière qu'il la gardoit encore dix ans a-
 „ près l'entier accomplissement de sa pro-
 „ messe. Cette distribution de terres
 n'avoit pas pû se faire en un jour; & il
 paroît qu'il eût fallu y employer quatre
 ans, quand on fait attention qu'Odoacer
 regna véritablement quatorze ans en
 Italie.

Voici ce qu'on trouve dans la Chroni-
 que de Marcellin (1) au sujet de ce Prin-
 ce. „ Sous le Consulat de Basiliscus &
 „ d'Armatus, c'est-à-dire, l'année de Je-
 „ sus Christ quatre cens soixante & seize,
 „ Odoacer un des Rois des Gots se rendit
 „ maître de Rome, où il fit tuer Ores-
 „ tés, dont le fils Augustule fut déposé &
 „ rélégué dans un Château de la Campa-
 „ nie appelé Lucullanum. Ainsi l'Empire
 „ d'Occident qu'Octavianus César le pre-
 „ mier des Augustes avoit commencé d'é-
 „ tablir l'année sept cens dix de la fonda-
 „ tion de Rome, finit avec cet Augustule,
 „ après

(1) Basilisco & Armato Consulibus. Odoacer Rex
 Gothorum Romam obtinuit. Orestem Odoacer illico
 trucidavit. Augustulum filium Orestis Odoacer in
 Luculano Campaniæ castello exilio damnavit. Hæ-
 perium Romanæ Gentis Imperium quod septingente-
 simo decimo Urbis conditæ anno primus Augustorum
 Octavianus Augustus tenere cepit, cum hoc Angustu-
 lo perit, anno decessorum regni Imperatorum quin-
 gentesimo vigesimo secundo, Gothorum dehinc
 Regibus Romam tenentibus. Marcell. Chron. ad ann.
 476.

Basilisco & Armato Consulibus. Levatus est Odoacer
 Rex. Mar. Av. Ch. ad ann. 476.

LEV. III.
CH. XIV.

„ après avoir duré cinq cens ans & plus,
„ & Rome passa sous la domination des
„ Rois Gots.

Ce ne fut donc point à la tête d'aucune Nation particuliere qu'Odoacer se rendit maître de Rome & de l'Italie, mais à la tête de celles des troupes auxiliaires de l'Empire d'Occident, qui avoient leurs quartiers dans les pays qui sont entre la pointe de la mer Adriatique & le Danube. Elles étoient, comme nous l'avons vu, composées de différentes Nations, & Odoacer qu'elles firent leur Chef, étoit auparavant déjà le Chef de quelqu'effain du Peuple Gothique, puisque Marcellin & Isidore de Seville (1) le qualifient de Roi des Gots. On conçoit sans peine pourquoi ces troupes Barbares demandoient des terres en Italie. Nous avons vu à quel point les Peuples du Nord aimoient l'huile & le vin, & le pays où elles avoient eu jusques-là leurs quartiers, n'en produisoient gueres alors, au lieu que l'Italie en produisoit une grande quantité. Il faut que ces *Hôtes* vissent les Italiens dans une extrême foiblesse, lorsqu'ils osèrent demander le tiers des terres à ces vainqueurs des Nations, qui avoient été si longtems en possession d'ôter aux autres Peuples le tiers de leurs propres terres & quelquefois davantage.

Dès qu'Odoacer fut le maître de Rome

(1) Theodoricus . . . peremptoque Odoacre Regi Gothorum. *Isid. Hist. Goth. pag. 66.*



me (1), il obligea le Sénat d'envoyer Liv. III.
 des Ambassadeurs à Zenon pour lui por- Ch. XIV.
 ter les Ornemens Imperiaux qui étoient
 dans cette Capitale, & pour lui dire que
 les Romains d'Occident renongoient au
 droit d'avoir leur Empereur particulier,
 & qu'ils n'en vouloient plus d'autres que
 l'Empereur d'Orient. Ces Ambassadeurs
 devoient ajoûter, que dans ce dessein,
 les Romains avoient choisi Odoacer aussi
 habile Politique que grand Capitaine,
 pour les gouverner sous les auspices de
 Zenon: qu'ils le supplioient donc, qu'ils
 le conjuroient de créer Odoacer Patrice,
 & de lui envoyer une Commission pour
 commander en Occident au nom de l'Em-
 pire d'Orient. Zenon répondit à ces Am-
 bassadeurs que des deux Empereurs que
 l'Em-

(2) Odoacer Senatum Romanum Legatos ad Zenonem Augustum mittere coëgit qui Imperii insignia & omnia ornamenta Palatii ad eum reportarent, dicerentque Occidentales proprio Imperatore non indigere, sed communem utrique Orbi unum Imperatorem Zenonem sufficere, ob id Odoacrem ab ipsis promotum esse, virum Reipublicæ defendendæ idoneum, & belli pacisque Artium peritem, orare se nomine Senatus atque obsecrare Zenonem ut Patritiam ei dignitatem codicillis, & Italiam administrandam daret. Legatis Zeno Augustus respondit, è duobus quos ex Oriente Imperatores acceperant Anthemium à Senatoribus occisum, Julium Nepotem in Dalmatiam expulsum esse, cui viro parere eos ac neminem alium præferre oportere. Odoacrem recte atque ordine facturum si à Nepote Augusto Patritiam dignitatem peteret, votique sui compos factus vestitu & habitu Romanis conveniente uteretur, & Imperatorem à quo tantum honorem consecutus esset, beneficii memor coletet. *Valesius, Rer. Franc. lib. quint. p. 231.*



LIV. III.
CH. XIV.

L'Empire d'Orient avoit donnés aux Romains d'Occident, ils en avoient fait mourir un, favoir Anthemius. Qu'ils avoient réduit Julius Nepos qui étoit l'autre, à se réfugier en Dalmatie. Que Nepos malgré la prétendue déposition, n'étoit pas moins le légitime Souverain du Partage d'Occident. Que c'étoit donc à ce Prince qu'Odoacer devoit s'adresser, s'il vouloit être fait Patrice, & que s'il pouvoit obtenir de lui cette dignité, il s'habillât alors comme un grand Officier de l'Empire Romain devoit être vêtu. Surtout, ajoûta Zenon, qu'Odoacer ne manquoit jamais de reconnoissance envers Nepos, s'il peut une fois en obtenir la dignité qu'il demande.

Odoacer ne suivit pas les conseils de Zenon, ou bien il ne put pas obtenir de Nepos ce qu'il lui demandoit. Cassiodore dit (1) dans sa Chronique, qu'en quatre cent soixante & seize, Odoacer après avoir tué Orestes & Paulus frere d'Orestes, prit bien le nom de Roi ? mais qu'il le prit sans porter ni les marques de la Royauté, ni les vêtemens de pourpre, c'est-à-dire, sans prendre pour cela ni les marques de la Royauté, qui étoient en usage parmi les Nations Gothiques, ni aucune robe de pourpre, ou qui fût ornée du moins, de

(1) Basiliscus & Armatus. His Consulibus ob Odoacre Orestes & frater ejus Paulus extincti sunt, necnenque Regis Odoacer assumpsit, cum ramentis purpura, nec regalibus uteretur insignibus. Cass. Chron. ann. 476.

bandes d'étoffe de couleur de pourpre. LIV. III.
C'ÉTOIT à ces robes qu'on reconnoissoit CH. XIV.

les personnes pourvues des grandes dignités de l'Empire. Cassiodore qui n'a composé sa Chronique que plusieurs années après la mort d'Odoacer, n'auroit point écrit ce qu'on vient de lire, si ce Prince eût changé quelque chose dans ses vêtements ou dans ses titres durant le cours de son regne. Du moins cet Auteur auroit-il parlé d'un pareil changement sur l'année où il seroit arrivé; c'est ce qu'il ne fait point.

Voyons ce qui pouvoit se passer dans les Gaules dans le tems que l'Italie étoit en confusion, soit à cause des troubles qui durent accompagner la déposition de Nepos, soit à cause de l'invasion, & du nouveau partage des terres qu'y fit Odoacer.

On peut bien croire que dès qu'Augustule eut été proclamé Empereur, & Nepos déposé, Augustule protesta contre le En l'année 475. Traité dont saint Epiphane avoit été le Médiateur, je veux dire la convention par laquelle Nepos avoit cédé aux Visigots les droits de l'Empire sur les Gaules, & qu'il encouragea également les Provinces obéissantes, les Provinces confédérées, les Francs & les Bourguignons à s'opposer à l'exécution de ce pacte. Les forces de toutes ces Puissances réunies ensemble auroient arrêté les progrès d'Euric durant l'année quatre cens soixante & seize. Elles auroient mis des bornes à ses conquêtes d'autant plus facilement, que non seulement



LIV. III.
CH. XIV.

ment elles devoient être nombreuses ; mais que le pays qu'elles avoient à défendre contre l'ennemi qui vouloit subjuguier toutes les Gaules , étoit comme remparé par la Loire , ou par d'autres barrières naturelles. On a vû qu'Euric avoit d'un côté poussé ses conquêtes jusqu'à ce fleuve , & que d'un autre il les avoit étendues jusqu'au Rhône qu'il avoit même passé près de son embouchure , pour occuper les pays qui sont entre la Durance & la Méditerranée. Chacun des deux Partis aura donc été assez fort pour garder sa frontière , mais il ne l'aura point été assez pour percer la frontière de son ennemi. Voilà suivant les apparences quel étoit l'état des Gaules , lorsqu'on y apprit qu'Odoacer étoit le Maître de l'Italie , & le trône d'Occident renversé. Dans cette conjoncture , chacune des Puissances des Gaules aura pris les mesures qui lui convenoient davantage. Euric aura recherché l'amitié d'Odoacer , & les ennemis d'Euric auront proposé aux Romains d'Orient d'agir de concert avec eux contre Euric , & contre Odoacer , pour chasser le premier de la Gaule , & le second de l'Italie. Voici les faits sur lesquels notre conjecture est plausible par elle-même , se trouve encore appuyée. Procope dit au commencement de son Histoire de la guerre des Goths :
(1) „ Tant que la Ville de Rome demeura

(1) *Quandiu mansit qui fuerat Romanæ Urbis factor , Imperatores Galliam Rhenum usque habuerunt. Ut oppressa ab Odoacro Roma esset , concessu ejus Gothi*

„ ra sa maîtresse , l'autorité des Empe- Liv. III.
 „ reurs fut toujours reconnuë dans les Ch. XIV.
 „ Gaules , & jusques sur les bords du
 „ Rhin ; mais dès qu'Odoacer se fut em-
 „ paré de cette Capitale , il céda aux
 „ Visigots toutes les Gaules , sans se réser-
 „ ver rien au-delà des Alpes qui les sépa-
 „ rent de la Ligurie ”. On voit bien que
 cette cession ne fut qu'une promesse de
 laisser jouir les Visigots des pays & des
 droits qu'ils avoient déjà.

En effet Odoacer & Euric ne pou-
 voient traiter ensemble , sans que le pre-
 mier article de leur convention fût la
 confirmation de l'accord qu'Euric avoit
 fait avec Nepos , dont Odoacer remplis-
 soit réellement la place , & sans qu'Odoa-
 cer approuvât & agréât tout ce qu'Euric
 avoit fait déjà , & tout ce qu'il fe-
 roit dans la suite en vertu de cet ac-
 cord.

En second lieu nous savons que les
 Romains des Gaules eurent alors recours
 à l'Empereur d'Orient , & qu'ils ne le
 trouverent pas disposé à s'unir avec eux ,
 pour faire la guerre contre Odoacer , &
 pour la continuer contre Euric. C'est
 ce que nous apprenons de Candidus
 Maurus , qui avoit écrit l'Histoire de l'Em-
 pire d'Orient depuis l'année quatre cens
 cinquante-sept jusqu'à l'année quatre cens

liam omnem Alpes usque eos qui Liguriam à Gal-
 lia dividunt , habuere Visigothi. *Proc. de bell. Got. lib.*
pr. Ed. Gretii pag. 175.



LIV. III.
CH. XIV.

quatre-vingt-onze, & qui lui-même y
voit dans ce tems-là. C'est une des plus
grandes pertes qu'ayent faite nos Annales,
que celle de cette Histoire; car les frag-
mens que Photius nous en a conser-
vés, sont encore plus propres à nous faire
regretter l'Ouvrage, qu'ils ne le sont à nous
instruire: Voici le contenu d'un de ces
fragmens, „ (1) Après la déposition de
„ Nepos & celle d'Augustule, Odoacer
„ se rendit maître de l'Italie, même de
„ la ville de Rome. Il envoya ensuite une
„ Ambassade à l'Empereur Zénon, à qui
„ les Romains des Gaules, qui s'étoient
„ déclarés contre ce Roi des Gots, et
„ avoient aussi envoyé une de leur côté.
„ Mais Zénon se déterminà en faveur
„ d'Odoacer”. Ce fut donc avec Odo-
acer que Zénon s'allia, apparemment en
l'année quatre cens soixante & dix-sept.
On peut bien croire que les Francs & les
Bourguignons étoient entrés dans le projet
qui fut proposé à Zénon, & que les Ro-
mains des Gaules se faisoient fort de ces
deux Nations.

Il ne faut pas confondre les Ambas-
sadeurs d'Odoacer dont nous venons de par-
ler avec la députation du Peuple Romain
de l'Empire d'Occident, que ce même
Odo-

(1) Post Romanum Cæsarem Nepotem, & ex
successorem Augustulum expulsos, Odoacer Italia
que ipsa adeo Urbe potitus est, & Legatione ab
qui se ipsi opponebant Gallis, aliaque ab Odoacer
Zenonem missa, in Odoacrum animus Zenonis in-
clinavit. *Biblioth. Photii pag. 175.*

Odoacer avoit envoyée à Constantinople liv. III. Ch. XIV.
 dès qu'il se fut rendu maître de l'Italie,
 c'est-à-dire, dès l'année quatre cens soixante
 & seize, & qui, comme nous l'avons
 dit, fut si mal reçüe par Zénon. Mais
 Odoacer qui ne se fera point rebuté pour
 ce premier refus, & qui d'ailleurs étoit
 informé que les conjonctures rendroient
 Zénon, contre lequel il s'étoit formé en
 Orient un puissant parti, plus traitable,
 lui aura envoyé une seconde Ambassade,
 celle dont il est ici question, & qui eut Pet. Raz.
 temp. lib 6.
 cap. 17.
 en tête dans sa négociation, les Députés
 des Gaules. Alors Zénon qui ne faisoit
 que de rentrer dans Constantinople, dont
 il avoit été chassé en quatre cens soixante
 & seize, peu de jours peut-être après avoir
 rebuté les Députés d'Odoacer, ne voulut
 pas s'engager dans une entreprise aussi vaste
 que celle qui étoit proposée par la Dépu-
 tation des Gaules. L'Empereur d'Orient
 avoit encore eu le tems de s'infor-
 mer de la véritable situation des affaires
 d'Occident. Il se fera donc déterminé à
 traiter avec Odoacer, qui de son côté
 aura promis alors à Zénon bien des choses
 qu'il ne lui tint pas, puisqu'à quelques an-
 nées de là cet Empereur donna commis-
 sion à Theodoric Roi des Ostrogots,
 comme nous le dirons plus bas, de fai-
 re la guerre contre Odoacer, & de le
 dépouiller de l'autorité qu'il avoit en I-
 talie.

Dès que les Puissances des Gaules au-
 ront vû qu'elles ne devoient plus se pro-
 mettre que l'Empereur d'Orient voulût



LIV. III.
EN. XIV.)

bien faire aucune diversion en leur faveur, elles auroient dû songer à convenir d'une suspension d'armes avec Odoacer, & à faire leur paix avec les Visigots; il n'y avoit plus d'autre moyen d'empêcher l'entière dévastation des Gaules. De son côté le Roi des Visigots avoit plusieurs motifs d'entendre à un accord, pourvu que les conditions lui en fussent honorables & avantageuses. En premier lieu, les pays dont il étoit actuellement maître, étoient assez étendus pour y donner des quartiers commodes à tous ses Visigots. En second lieu, ces Visigots n'étoient peut-être point en assez grand nombre pour en former des Armées capables de faire de nouvelles conquêtes, & pour en laisser en même tems dans les pays subjugués, un corps suffisant à les tenir dans la sujétion. Cependant les Visigots étoient presque les seuls des Sujets d'Euric à qui ce Prince, qui méditoit déjà de faire fleurir l'Arianisme dans ses Etats, & de persécuter les Orthodoxes, pût se fier. Presque tous les Romains des Gaules étoient alors Catholiques. En troisième lieu, les affaires qu'Euric avoit en Espagne, qu'il avoit entrepris de soumettre entièrement à sa domination, lui devoient faire souhaiter d'avoir la paix avec les Puissances des Gaules. Enfin Genferic Roi des Vandales d'Afrique, qui lui fournissoit des subsides, comme nous l'avons vû, étoit mort en quatre cent soixante & seize, il avoit laissé ses Etats à son fils Honoric ou Huneric, & Huneric qui avoit épousé une fille de Valentinien

